



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

Division de  
l'Organisation Scolaire

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Vu la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république

Vu l'article L214-13-1 du Code de l'éducation

Vu la convention annuelle d'application portant sur les évolutions de la carte des formations professionnelles en Franche-Comté avec le conseil régional

Vu la délibération de la commission permanente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté réunie le 9 février 2018

Vu l'avis du comité technique académique réuni le 22 janvier 2018

Vu l'avis du conseil académique de l'éducation nationale du 26 janvier 2018

### ARRETE n° 2018-21

En application des textes en vigueur, la Région arrête la carte régionale des formations professionnelle initiales conformément aux choix retenus par la convention annuelle signée par les autorités académiques et la Région.

**Article 1** : les mesures d'évolution concernant les formations de voie professionnelle (niveaux IV et V) ainsi que les formations de STS (voie scolaire) mises en œuvre dans le cadre du dernier alinéa de l'article L214-13-1 du code de l'éducation sont mentionnées dans le tableau ci-dessous précisant les capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année.

DEPARTEMENT DU DOUBS				
Type	Etablissement	Ville	Ouverture – augmentation CA	Fermeture – réduction CA
LP	Nelson Mandela	Audincourt	Ouverture du CAP Agent de propreté et d'hygiène : 12 places  Ouverture du BTS Métiers des services à l'environnement : 15 places en voie scolaire et 15 places en apprentissage	Fermeture du CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques : -12 places  Réduction de la capacité d'accueil du CAP Assistant technique en milieux familial et collectif : -12 places
LP	Pierre-Adrien Pâris	Besançon	Ouverture du Bac Pro Aménagement finition (transfert du LPO Lumière de Luxeuil-Les-Bains) : 12 places  Ouverture du BTS Fluides énergie domotique – option génie climatique et fluidique : 15 places	Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques : -12 places
LP	Tristan Bernard	Besançon	Ouverture du Bac Pro métiers de la sécurité : 15 places	Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro gestion administration : -15 places
LGT	Louis Pasteur	Besançon	Ouverture MAD1 spectacle : régies son et lumière : 16 places  Ouverture MAD1 Graphisme : publication pluri-médias : 15 places	Fermeture de la Mise à Niveau aux Arts Appliqués : -15 places  Fermeture du DMA1 régie : -15 places



2/5

DEPARTEMENT DU DOUBS (suite)				
Type	Etablissement	Ville	Ouverture – augmentation CA	Fermeture – réduction CA
LPO	Claude Nicolas Ledoux	Besançon	Ouverture MAD1 Espace : cadre de vie, scénographie et muséographie : 15 places	Fermeture du BTS1 Design de l'espace : -18 places
LPO	Jules Haag	Besançon	Ouverture MAD1 graphisme publication pluri média en apprentissage : 15 places	
LPO	Edgar Faure	Morteau	Ouverture MAD1 Objet : luxe et innovation en horlogerie : 15 places Ouverture MAD1 Objet : luxe et innovation en bijouterie : 15 places Augmentation de la capacité d'accueil du BMA1 horlogerie : 15 places supplémentaires	Réduction de la capacité d'accueil du CAP Bijouterie : -15 places Réduction de la capacité d'accueil du CAP Horlogerie : -15 places Réduction de la capacité d'accueil du BMA1 Bijouterie option sertissage : -7 places Réduction de la capacité d'accueil du BMA1 Bijouterie option joaillerie : -8 places Fermeture du DMA Horlogerie : -24 places
LP	Les Huisselets	Montbéliard		Fermeture du CAP métiers du pressing : -15 places
LPO	Xavier Marmier	Pontarlier	Ouverture BTS Management des unités commerciales en apprentissage : 15 places	Fermeture du CAP employé de vente spécialisé option produits alimentaires en apprentissage

DEPARTEMENT DU JURA				
Type	Etablissement	Ville	Ouverture – augmentation CA	Fermeture – réduction CA
LPO	Paul-Emile Victor	Champagnole	Ouverture du Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne – option A à domicile option domotique : 15 places Ouverture du BTS conception des processus de réalisation de produits option B fabrication sérielle en apprentissage : 12 places	Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne : -15 places
LPO	Jacques Duhamel	Dole	Ouverture du MAD1 Design de produits : 15 places	Fermeture du BTS1 Design de produits : -18 places
LP	Pierre Vernotte	Moirans-En-Montagne	Ouverture du MAD1 Objet : mobilier et innovation : 15 places	Fermeture de la Mise à Niveau aux Arts Appliqués : -15 places
LPO	Pré-Saint-Sauveur	Saint-Claude	Ouverture du Bac Pro maintenance des équipements industriels : 12 places	Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro gestion administration : -12 places Fermeture du CAP Assistant technique en milieu familial et collectif : -8 places



3/5

DEPARTEMENT DU JURA (suite)				
Type	Etablissement	Ville	Ouverture – augmentation CA	Fermeture – réduction CA
LPO	Victor Bérard	Morez		Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro Optique lunetterie : -18 places
LPO	Hyacinthe Friant	Poligny	Ouverture de la mention complémentaire accueil réception en apprentissage : 18 places Rénovation du BTS Hôtellerie restauration - ouverture des trois options A, B et C : 64 places	
LP	Fillod	Saint-Amour	Rénovation de la mention complémentaire technicien de soudage en apprentissage (niveau IV)	

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE				
Type	Etablissement	Ville	Ouverture – augmentation CA	Fermeture – réduction CA
LP	Henri Fertet	Gray	Ouverture du CAP Peinture en carrosserie en 1 an : 10 places	
LP	Luxembourg	Vesoul	Rénovation de la mention complémentaire technicien soudage, technicien tuyauterie : passage d'un niveau V à un niveau IV Rénovation du CAP réalisation industrielle option A chaudronnerie et option B soudage Transfert du CAP serrurier Méallier du LPO Lumière de Luxeuil-Les-Bains : mesure applicable à la rentrée 2019 (12 places)	
LPO	Lumière	Luxeuil-Les-Bains	Ouverture du Bac Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés (« plan Lumière ») : 12 places Ouverture du Bac Pro accompagnement, soins et services à la personne (« plan Lumière ») : 15 places	Transfert du Bac Pro Aménagement finition au LP Pâris de Besançon : -12 places Transfert du CAP serrurier Méallier au LP Luxembourg de Vesoul (12 places) : mesure applicable à la rentrée 2019 Fermeture du CAP ébéniste (« plan Lumière ») : -15 places Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro Technicien menuisier agenceur (« plan Lumière ») : -12 places Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro gestion administration (« plan Lumière ») : -15 places



4/5

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE (suite)				
LP	Pontarcher	Vesoul	Ouverture du BTS Hôtellerie restauration option B : art culinaire, art de la table et du service : 9 places voie scolaire et 9 places en apprentissage	Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro Commercialisation et services en restauration : -12 places  Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro Gestion administration : -15 places
LPO	Georges Colomb	Lure	Ouverture du Bac Pro maintenance des équipements industriels en apprentissage : 8 places	Réduction de la capacité d'accueil du Bac Pro Maintenance des équipements industriels : -4 places Soit pour la rentrée 2018 : - niveau 2nde : 20 places voie scolaire - niveau 1ère : 12 places voie scolaire et 8 places en apprentissage - niveau terminale : 12 places voie scolaire et 8 places en apprentissage  Fermeture du CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques en apprentissage : -15 places

**Article 2** : Les décisions relatives à des regroupements de formations en divisions multi formations s'entendent pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année d'enseignement, sauf exceptions signalées et sont mises en œuvre dans les bases élèves établissements (BEE).

**Article 3** : Les modifications de capacité d'accueil s'entendent, sauf information contraire, pour la 1<sup>ère</sup> année à la rentrée 2018, la 2<sup>ème</sup> année à la rentrée 2019, la 3<sup>ème</sup> année à la rentrée 2020, sauf si les effectifs recensés à la rentrée 2018 sont déjà en deçà ou équivalents aux capacités modifiées, auquel cas, les modifications sont applicables à la rentrée 2018 pour les 2, voire 3 années d'enseignement.

**Article 4** : Madame la secrétaire générale, madame et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 13 mars 2018

Le Recteur,  
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET



5/5